



# NOTICE

## Pour l'admission et le premier mois au Tannenhof

Le premier mois est une phase lors de laquelle chaque résident(e) doit s'adapter aux différentes dispositions en vigueur au Tannenhof. C'est un défi pour chaque personne concernée, car il existe beaucoup de nouveaux aspects pour les résident(e)s: les mondes de l'habitat et du travail, les nombreux visages nouveaux, le règlement de maison et la structure journalière.

Souvent, cette situation nouvelle représente un défi énorme pour beaucoup de nouveaux arrivants. D'où l'importance du personnel d'encadrement et de l'accompagnement. C'est pourquoi l'acclimatation et l'intégration au Tannenhof se font pas à pas. Le règlement qui suit facilite cette phase d'adaptation pour les personnes concernées ainsi que pour leur encadrement:

### Admission

- Un lundi, un mercredi ou un jeudi, de préférence vers 10 heures ou au plus tard à 14 heures.
- Procédure d'admission échelonnée sur deux jours.
  - 1er jour: salutations, chambre, place assise (réfectoire), locaux, zone dans la cour, structure journalière, personnel d'encadrement et points importants relatifs au règlement interne.
  - 2e jour: place de travail, vêtements de travail, lecture et signature du règlement interne, argent hebdomadaire; l'après-midi, accompagnement sur la place de travail.

### Premier mois

- argent hebdomadaire: Fr. 10.– par jour sur la clé «UK». Nous observons comment cela se passe; si nécessaire, le versement est divisé (matin/soir) et/ou en lieu et place d'argent liquide, une partie est versée sous forme de cigarettes.
- Durant les 2 premières semaines: le/la résident(e) est astreint(e) à un travail d'au minimum 50% à sa place. Il est fixé individuellement si c'est l'après-midi ou le matin. Après 2 semaines, le/la résident(e) se verra attribué définitivement un secteur de travail par le/la responsable et la charge de travail augmentée jusqu'à 100%.
- Le premier contrôle du médecin de famille ou de l'établissement a lieu durant le premier mois. Ceci afin de déterminer l'état de santé du moment du/de la résident(e), son adaptabilité aux conditions régnant au Tannenhof-et afin de pouvoir renseigner au mieux le médecin pour une consultation (rapports, etc.). Il est fait appel à lui uniquement en cas d'urgence (dans les 3 premiers jours de l'admission).
- En principe, afin de pouvoir observer et établir les ressources financières et personnelles, il n'y aura durant le premier mois:
  - pas d'achats de vêtements, de TV, de téléphone portable, etc.;
  - pas de bicyclettes, de TV prêtés par le Tannenhof, etc.;
  - pas de rendez-vous chez le dentiste (hors cas d'urgence);
  - pas d'achat d'abonnements CFF.

### Personne de confiance

- est désignée lors du premier mois;
- planifie une fois par semaine un entretien d'encadrement, afin de soutenir l'insertion.